



## RÉGLEMENTATION POUR L'USAGE D'UN DRONE EN 2021

■ La législation des drones en France évolue perpétuellement et ne cesse d'être modifiée.

Dans cet article qui est mis à jour le **04 janvier 2021**, nous allons faire un récapitulatif des règles à respecter pour les drones de loisirs.

■ **Le drone de loisir** est un engin volant piloté par un utilisateur à distance. Certains drones nécessitent une autorisation pour voler. Dans tous les cas, un certain nombre de règles à suivre pour effectuer des vols dans le cadre de la loi. Certaines zones sont interdites

au vol et d'autres soumises à des restrictions. Il faut savoir qu'en cas de non-respect de la loi ou d'incident, votre responsabilité peut être engagée.

■ à partir du **29 juin 2020, les drones de plus de 800 grammes** auront 6 mois pour être équipé d'un signal électronique ou numérique. Il sera nécessaire d'avoir un boîtier semblable à une "carte grise d'identification" comprenant une balise émettrice avec un signal GPS et un numéro "officiel d'identification".

■ à partir du 01 janvier 2021, **Une nouvelle réglementation européenne sera mise en place avec une catégorie « Ouverte »** qui remplace le terme "loisir" avec de nouvelles restrictions pour le pilotage de drone en France.

■ à partir du 01 janvier 2023, la réglementation évolue encore pour faire place à encore plus de restrictions pour les particuliers. Pour un drone de plus de 250 grammes, Il sera interdit de survoler des personnes et de voler à 150 mètres minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Autant dire qu'en tant qu'amateur, il faudra avoir un mini-drone (moins de 250g) comme le [DJI Mini 2](#) pour pouvoir s'amuser un peu partout puisque cette nouvelle loi en place est européenne et s'appliquera à tous les pays de l'union européenne.